

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 23 DEC 2020

N° 20...1112 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, le **dimanche 31 janvier 2021**, de concours directs de recrutement sur mesures nouvelles spéciales, pour le compte du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA), dans le centre unique de Ouagadougou, conformément au tableau ci-dessous cité dans les conditions de candidature, **session de 2020**.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2020, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Tableau précisant les concours et les diplômes requis :

Intitulé du concours	Diplôme requis	Nombres de postes à pourvoir
Ingénieur du Génie Rural	Diplôme d'Ingénieur du Génie Rural ou de niveau BAC+5 en génie rural, eau et assainissement, sciences et techniques de l'eau, hydrologie, hydrogéologie, hydraulique, ou tout autre diplôme reconnu équivalent.	10
Technicien Supérieur de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural	Diplôme de Technicien Supérieur (BAC+2) de l'hydraulique et de l'équipement rural, de chimie des eaux, de génie civil, de l'hydraulique rural, en forage, de l'hydraulique, de l'hydrologie ou tout autre diplôme reconnu équivalent.	40
Technicien Supérieur de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural option : Maintenance des Appareils Hydrologiques	Diplôme de Technicien Supérieur (BAC+2) en maintenance des appareils hydrologiques ou tout autre diplôme reconnu équivalent.	01
TOTAL		51

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site www.econcours.gov.bf du **26 décembre 2020 à 00h 00mn** au **04 janvier 2021 à 24 h 00mn**.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre alphabétique et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir par ordre de mérite et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles sont invités à déposer les pièces ci-dessous énumérées au plus tard dix (10) jours ouvrables à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du MEA.

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, signée et datée du candidat et donnant son adresse dont le téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C -ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves des concours se dérouleront selon les horaires ci-après :

- 07h30mn à 10h30mn : Epreuve de spécialité.....coéf. 03
- 11h30mn à 13h30mn : Culture générale.....coéf. 02

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

Les candidats sont informés qu'à l'issue de l'admission, ils seront intégrés dans la fonction publique en qualité de fonctionnaire.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Le lieu du déroulement des épreuves sera précisé ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon